



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 28 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 445-2022 DECRETANT L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE D'URBANISME ET LES SERVICES TECHNIQUES, AINSI QUE DES EQUIPEMENTS DE SAUVETAGE NAUTIQUE POUR LE SERVICE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION D'URGENCE, ET UN EMPRUNT DE 120 000 \$

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mai 2022.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce troisième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 15 h, ce troisième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce troisième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier